

Le problème découle en partie du fait que dans la confusion qui régnait à la fin de la période des questions, des députés quittant la Chambre, le secrétaire d'État (M. Fox) étant en pleine conversation, je lui ai donc signalé que la question du député de Burnaby (M. Robinson) s'adressait à lui et qu'elle avait peut-être perdu de son intérêt. Je regrette que nous nous soyons écartés du sujet quelque peu.

En ce qui concerne les travaux à l'étude aujourd'hui, nous savons de quelle mesure la Chambre est saisie, à savoir la loi sur l'administration du pétrole. Nous savons également que le leader du gouvernement à la Chambre a établi une liste de priorités pour le gouvernement, notamment la mesure législative sur l'accès à l'information. Lorsqu'elle sera proposée à la Chambre, elle sera débattue de la façon habituelle.

M. Knowles: Madame le Président, au sujet du même rappel au Règlement. Puis-je signaler au secrétaire parlementaire que nous ne devons pas siéger demain après-midi, et que c'est ce jour-là qu'on nous donne habituellement le programme de la semaine suivante. Pourquoi ne pas nous dire aujourd'hui que la deuxième lecture du bill sur la liberté d'information sera inscrite à l'ordre du jour de lundi?

M. Collette: Madame le Président, il n'y a pas eu d'entretiens entre les partis pour le moment, et nous devons attendre un peu plus tard. Je ne suis pas en mesure de dire ce que nous ferons lundi, mais il y aura des discussions entre les partis dans les prochains jours, j'en suis sûr, et nous prendrons une décision.

M. Baker (Nepean-Carleton): A ce sujet, je crois savoir que notre parti refusera d'examiner le bill sur la liberté d'information en un seul jour—c'est vrai. Nous ne sommes pas d'accord pour examiner ce bill en un seul jour. Je tiens à le dire ouvertement en raison des difficultés que j'ai connues auparavant, non avec le ministre des Communications (M. Fox) dont j'ai reçu très peu de communications. Mais je tiens à ce que le leader du gouvernement le sache, s'il espère que le débat de son programme législatif ne durera qu'un jour, je le répète, nous avons un certain nombre de députés qui désirent prendre la parole au sujet des avantages ou des défauts du bill dans le but de l'améliorer. Je veux bien faire comprendre qu'il n'est nullement question de disposer de ce projet de loi en un seul jour.

Je veux également promettre au leader du gouvernement, aux députés, au ministre et à mon ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que tous les députés de notre parti tenteront par leurs interventions d'améliorer le projet de loi. Nous ne tenons pas à faciliter outre mesure le travail du gouvernement.

M. Robinson (Burnaby): Madame le Président, au sujet du même recours au Règlement. Tout d'abord, j'espère que le secrétaire d'État (M. Fox) répondra à la première question que j'ai posée. Je devrais peut-être répéter qu'en vertu du principe même du bill C-43 les documents de discussion du cabinet doivent être déposés en même temps que tout projet de loi. Le ministre se souviendra, en toute justice, qu'il a effectivement déposé les documents relatifs au bill C-43. Depuis lors, trois bills ont été présentés dont deux, soit le bill C-45 et le bill C-46, lundi dernier. Aucun n'était accompagné de documents du cabinet. Voici ma question: quand obtiendrons-nous ces documents conformément au principe dont s'inspire le nouveau projet de loi?

Les travaux de la Chambre

En deuxième lieu, je regrette que le parti conservateur ait décidé que la Chambre ne disposerait pas de ce projet de loi en un seul jour aux fins de le renvoyer au comité où il pourra être examiné comme il se doit. A mon avis, cette décision est regrettable.

[Français]

M. Fox: La première partie de ma question, madame le Président, comme l'honorable député lui-même l'a signalé en ce qui a trait au bill C-43, nous avons rendu public le document relatif aux discussions du Cabinet qui avait servi de base à la formulation de la politique du gouvernement en matière d'accès à l'information. Il faudrait que je vérifie les termes exacts que nous avons employés. J'ai l'impression que nous nous sommes engagés non pas à déposer devant la Chambre les documents en cause, mais à les rendre publics, et j'aimerais avoir l'occasion de réexaminer la situation. Mais si je comprends bien il y a déjà toute une série de documents de ce genre-là, *the discussion papers*, qui ont été rendus publics et qui sont accessibles au public, sans nécessairement avoir été déposés à la table du Parlement, mais j'aimerais tout simplement revérifier la nature de l'engagement. Si je me souviens bien, l'engagement consiste à rendre ces documents-là disponibles dans ce sens qu'ils sont accessibles et je pense que le Conseil privé sera en mesure de donner à l'honorable député une liste des documents qui sont maintenant disponibles et qui ont donné lieu au dépôt de documentation ou de bills à la Chambre.

Mme le Président: Je pense que nous pouvons disposer des deux questions qui ont été soulevées relativement à un même rappel au Règlement, à savoir, la publication de certains documents. Je pense que les honorables députés savent que les arrangements ou ententes qui sont faits entre députés leur appartiennent, et que ces ententes ne sont pas couvertes par le Règlement. Par conséquent, je ne suis absolument pas en mesure d'obliger le ministre à déposer certains documents. De toute façon je crois qu'il a obtenu sa réponse pendant ce court débat.

Le deuxième point qui a été soulevé, c'est la question de savoir quel sera l'ordre du jour de cette Chambre au cours des prochains jours. Eh bien, c'est là une question qui est discutée au moment opportun; les députés ont obtenu leur réponse.

* * *

● (1520)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles: Madame le Président, mon autre rappel au Règlement a également trait aux travaux de la Chambre, mais nous avons eu des entretiens à ce sujet et je crois que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Collette) sera en mesure d'en parler.

Quand il a été question l'autre jour de l'ordre en vertu duquel la Chambre ne siégera pas demain après-midi, nous avions cru comprendre que, même si nous ne siégeons qu'en soirée, le débat habituel sur la motion d'ajournement ou le spectacle de 10 heures aurait lieu. Les fonctionnaires de la Chambre ont dit à certains d'entre nous qu'en raison du libellé de l'ordre, il faudrait ajourner à 10 heures, mais nous sommes